



ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Arbent, Le 7 septembre 2022

Le Maire de la commune d'Arbent,

Vu le Code de la Sécurité intérieure, notamment son article L.731-3 ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à la voirie et aux espaces publics est désigné correspondant incendie et secours.

Article 2 : Il assurera des missions d'information et de sensibilisation des habitants et, sous l'autorité du maire pourra :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe également périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article 3 : Pour l'exercice de ses attributions, Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET bénéficie, en tant que de besoin, du concours de tous les services municipaux de la Commune.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes de l'exécutif de la Commune et notifié à Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de Gex et Nantua
- Monsieur le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain

Le Maire,
Philippe CRACCHIOLO



L'autorité territoriale, certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 7 septembre 2022

Signature de l'agent :

A handwritten signature in black ink is written below the text 'Signature de l'agent :'. The signature is stylized and appears to be 'S. Cracchiolo'.